



Partage? Donation ? lequel...

Par **Craboudine**, le **14/01/2016** à **15:09**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a 5 mois et j'ai hérité par testament olographe de 3 appartements et mon frère 1.

Ces 4 appartement ont été achetés par moitié par mon père et l'autre moitié par ma mère.

Ma mère souhaite me faire la donation de la part de ces 3 appartements (donc moitié avec elle selon le testament).

Cependant, ce jour, le notaire me dit que même si la donation est faite, mon frère sera tout de même un peu propriétaire de ceux la, et si je souhaite vendre un jour, il faudra soit que je lui donne un pourcentage de la vente soit lui demander. Or je souhaiterais être vraiment propriétaire à part entière avec l'accord de ma mère.

Le notaire m'a donc parlé de "partage" en 1er lieu et ensuite, de donation. Est ce la suite logique ? est ce normal sachant que mon frère n'est pas du tout mentionné pour ces 3 appartements?

De plus, ma mère possède d'autres biens en son nom, donc il ne s'agit donc pas là de "déshériter un enfant" ...

J'avoue penser que la logique ferait que si ma mère me "donnait" la part de ses appartements, mon père m'ayant coché sur le testament pour ceux ci, ne pas comprendre ce que mon frère fait au milieu

Vous en remerciant par avance